

D'autres vinrent se joindre à eux (8), et un des nouveaux venus devait marquer dans l'histoire du protestantisme.

Dans des pièces relatives à l'exécution de l'édit de pacification du 14 décembre 1563 et datées de 1565, on trouve les procès-verbaux de comparution, en août 1565, de deux des pasteurs, Pierre Viret (9) et David Chaillet, auxquels il était enjoint de quitter le royaume à raison de leur qualité d'étrangers (10).

La réponse de Viret, lors de son interrogatoire, est assez curieuse pour être reproduite.

« A dict qu'il s'appelle comme dessus Pierre Viret natif de Orbe qui est des terres des quantons de Berne et Fribourg, au surplus qu'il estoit avant les troubles à Nismes et à Montpellier où il a servy au ministaire duquel il faict encores profession et vint audict païs de Languedoc par le conseil des médecins pour essayer de recouvrer sa santé. Despuis survindrent les troubles en ce Royaulme pendant lesquelz comme il pensoit se retirer à Genefve il fust prié de ceulx de ceste ville (de Lyon) de y venir, ce

---

d'après M. E. Moutarde, à Lyon, en 1562, onze pasteurs : Viret, Jacques Langlois, Ruffy, Pagès, Payan, de La Roche dit Boulier, de Semide, Vignaulx, Michaël et Jean Spifame, de Genève. (*Étude historique sur la Réforme à Lyon*, 1881, p. 89).

(8) Entre autres Christophe Libertat dit Fabry, de Vienne en Dauphiné, qui devait succéder à Guillaume Farel, en 1564, à Neuchâtel.

(9) Pierre Viret était né à Orbe, en Suisse, en 1511 ; il fut l'ami de Guillaume Farel et de Calvin.

(10) Le Roi avait ordonné, par ses lettres du 14 décembre 1563, que « ne sont receuz à prescher à l'advenir que françois et les subjects de Sa Majesté. »